



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUFM

Question écrite n° 53615

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la formation des enseignants dans les IUFM. La loi d'orientation sur l'éducation de 1989 parle de favoriser l'intégration scolaire. L'accès à l'éducation revêt pour chaque enfant une importance vitale, a fortiori s'il est handicapé. Grâce à la politique d'intégration menée par le ministère de l'éducation nationale, de plus en plus de jeunes handicapés sont accueillis à temps partiel ou à temps complet dans les classes ordinaires. Il convient d'aider les enseignants concernés à dépasser l'appréhension et les inquiétudes que peut faire naître l'accueil d'un enfant handicapé, de les former et de les sensibiliser à cette éventualité. La nécessité de sensibiliser très tôt les enseignants aux élèves handicapés est d'autant plus pertinente lorsque l'établissement accueille un CLIS. Elle le remercie de bien vouloir lui faire part des mesures qu'il entend prendre dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53615

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 novembre 2000, page 6420